

	ARRETE DU MAIRE COMMUNE DE LA BREDE
	N° d'acte A2210-207
POLICE MUNICIPALE	Objet : ARRETE CIRCULATION Avenue de l'Arnahurt

Le Maire de la Commune de LA BREDE, Gironde ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2212-1, L2212-2, L2213-1 et L2213-2,

VU la Loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU le Code de la Route,

VU le Code Pénal,

VU l'arrêté ministériel du 7 juin 1977, relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, version consolidée de août 2009,

VU la demande de M. Grégory Dumas pour la société **EIFFAGE ROUTE Sud-Ouest**, Route de Jean Blanc, 33210 Toulonne.

Tel : 05.56.62.15.59 Courriel : gregory.dumas@eiffage.com

Considérant la nécessité d'effectuer la réfection du revêtement en enrobé,

Considérant que ces travaux nécessitent une circulation alternée,

Considérant que pour assurer la sécurité du public durant les travaux il convient de réglementer la circulation,

ARRETE

ARTICLE 1 : L'Avenue de l'Arnahurt sera en circulation alternée entre le 02 novembre 2022 et le 16 décembre 2022

ARTICLE 2 : La société **EIFFAGE Route Sud-Ouest**, mettra en place un balisage. Le positionnement de la signalisation devra correspondre aux normes et exigences définies par la réglementation de la signalisation routière.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la commune et sera porté à la connaissance des usagers par les moyens habituels de publicité des actes administratifs. Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de BORDEAUX dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 4: Ampliation transmise à Mr le Chef du centre de secours.

Mr le Commandant de la Brigade Territoriale de Castres-Gironde, le service de police municipale de La Brède, seront chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été :

Reçu en Préfecture le :

Publié ou notifié le :

La Brède, le 26.10.2022

Michel DUFRANC

Maire de LA BREDE.



François FREY
Adjoint au Maire